



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

N°04/2021

(annule et remplace la décision 03/2021)

Le 01 septembre 2021

Alain CHATEAUNEUF, premier président de la cour d'appel de Saint Denis de La Réunion,

Emmanuelle BARRE, procureure générale par intérim près la cour d'appel de Saint Denis de La Réunion,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique n°2001-692 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret 2012-1246 du 7 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux,

Vu le décret n° JUSB1817906D du 16 juillet 2018 portant nomination de monsieur Alain CHATEAUNEUF, aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Saint-Denis,

Vu le départ en mutation, au 1^{er} septembre 2021, de monsieur Denis CHAUSSERIE-LAPREE, procureur général près la cour d'appel de Saint-Denis, et l'intérim des fonctions assuré par madame Emmanuelle BARRE, avocate générale près la cour d'appel de Saint-Denis.

DÉCIDONS :

Article 1er : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle DJS Chorus.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus du visa du contrôleur budgétaire régional,

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les décisions prises précédemment dans les domaines précités.

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux bénéficiaires des délégations et transmise au directeur régional des finances publiques de La Réunion, comptable assignataire,

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de La Réunion et de Mayotte.

La procureure générale par intérim

Le premier président



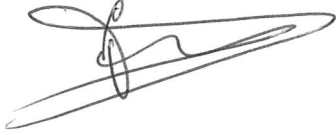





Emmanuelle BARRE



Alain CHATEAUNEUF

ANNEXE 1 – Agents bénéficiant de la délégation de signature des chefs de cour de Saint-Denis de La Réunion pour signer les actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Nom	Prénom	Fonctions	Corps	Actes	
LEQUEUX	Karl	Directeur du SAR	DSGJ	Tout acte de validation dans CHORUS, mise à disposition des crédits tous titres, signatures des bons de commande	
BRAYE	Sylvia	RGRH			
COURVILLE	Françoise	RGBMP			
GARCIA	Julian	RGI	Attaché		
MUKOBO	Angèle	RGF	DSGJ		
COURVILLE	Françoise	RGBMP			
MOURA de OLIVEIRA	Maeva	RGB			
BIZARD	Sabine	DSGJ placée			
COURVILLE	Françoise	RGBMP	DSGJ	Tout acte concernant les immobilisations – RE-FX	
DJELTI	Nouria	RGRHa	Greffière	Mise à disposition des crédits Titre II	
HERVIO	Sylvie	Pilotage masse salariale	SA		
VIRAMA-COUTAYE	Jean-Teddy	Pilotage masse salariale	SA		
SCHALCK	Bénédicte	RGBA	SA	Tout acte comptable de responsable dans la validation en matière des dépenses, des recettes, des actifs	
LEQUEUX	Karl	Directeur du SAR	DSGJ		
MOURA de OLIVEIRA	Maeva	RGB	DSGJ		
ETHEVE	Didier	Responsable pôle chorus DSJ	SA		
NAZE	Michèle	Chaîne de dépense	Adjoint admin	Tout acte de gestionnaire des dépenses, des recettes et actifs : validation des demandes d'achat, vérifications et certifications des services faits	
RUNGANAICALOO	Eddy				
NINO	Joselita				
SALVAN	Karine				
TAVERNE	Claire				
MARTELLI	Philippe				
SCHALCK	Bénédicte				SA
ETHEVE	Didier				SA
VIRAMA COUTAYE	Jean Teddy				SA
MOURA de OLIVEIRA	Maeva				DSGJ
LEQUEUX	Karl		DSGJ		

Identité	Signature
Didier ETHEVE	
Hélène MASCLEF	
Nathalie DRUJON	
Gauthier POUPEAU	
Claire TAVERNE	
Karine SALVAN	
Emmanuelle BARRE	